



## AVANTAGE ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE

### SÉJOUR SPORTIF

Bénéficiaire :	
Adresse :	
N° d'affiliation :	N.I.S.S. :

#### Conditions d'intervention

*Pour avoir droit à l'intervention, l'affilié doit être en règle de cotisations à l'assurance complémentaire.*

*Notre mutualité accorde une intervention de 7,50 EUR par jour pour les affiliés qui participent à un séjour sportif organisé par l'ADEPS, le Sport Vlaanderen, le service des sports de la Communauté Flamande (VGC) ou un établissement d'enseignement, sans pour autant dépasser le montant à charge du bénéficiaire (intervention limitée à 37,50 EUR par année civile).*

*Seuls les statuts déterminent les droits et obligations des membres et ceux de la mutualité.*

#### A compléter par l'organisateur

Je soussigné(e) .....
certifie par la présente que (nom et prénom) : .....
date de naissance : .....
adresse : .....
a participé à un séjour sportif du ..... / ..... / ..... au ..... / ..... / .....
soit ..... jours.
Le(la) participant(e) a payé ..... EUR pour le séjour.
Date, signature du représentant et cachet de l'institution organisatrice.
.....